

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lauriane Giguère

<https://www.cadre21.org/membres/0affd523f214c7f75b725a3f>

Date d'obtention : 2023-02-16 16:54:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

déclancher le protocole sexto afin d'amorcer le processus, connaître mieux la nature et les intentions du geste, ainsi que l'étendue de la propagation des photos. Ça nous sert de vérifier l'information pour être sûr de poursuivre ou pas le protocole. En cas d'acte malveillant, confisquer le cellulaire afin de limiter la propagation et appeler le service de police. si c'est un geste impulsif, déclencher le protocole sexto. lorsque je constate que d'autres élèves peuvent avoir été impliqués dans la situation, j'enclenche la cueillette d'informations avec chacun, cela va aider le travail du policier par la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

qu'à chaque étape, l'intervention peut changer selon les critères du protocole. par exemple lorsque le jeune ne collabore pas, cela change de direction, je contacte le policier plus rapidement. Je retiens que lorsque la situation, même si c'est du sexto, n'a pas d'impact sur le fonctionnement scolaire de l'enfant, je réfère le parent au poste de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque l'instigateur semble avoir commis un acte malveillant et que nous devons confisquer son cellulaire, sans entrer dans une discussion qui ressemble à un questionnement. Surtout si ce dernier ne s'avère pas collaborant, l'escalade de violence peut être (ou pas) rapide.